

Solidarité Pro

Offre sectorielle CCN51 (FEHAP)



Découvrez les avantages de la garantie santé sectorielle Intégrance pour les établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (CCN du 31 octobre 1951 - IDCC 29)

Des prestations renforcées par rapport à vos obligations conventionnelles



Chambre particulière en hospitalisation ou en ambulatoire



Soins dentaires et orthodontie remboursée par la Sécurité sociale



Lentilles prescrites (acceptées, refusées, jetables) et équipements optiques pour les enfants

Intégrance Assistance en inclusion



Assistance santé et services à la personne en cas de coup dur (Exemples : garde d'enfants, aide aux devoirs)



Plateforme de conseil et d'orientation



Téléconsultation médicale



2^{ème} avis médical pour les pathologies lourdes

Socle de base : un éventail de combinaisons, pour une solution sur-mesure

Personnalisez votre garantie santé en fonction de la typologie de votre effectif :

- > **Choix entre 4 niveaux** de base obligatoire au lieu de 3.
- > **5 structures de cotisation au lieu de 1** : Cotisation unique — Isolé/Famille — Isolé/Famille de 2, 3 et plus — Adulte/Enfant — Adhérent/Conjoint/Enfant.
- > **Possibilité de souscrire le contrat pour l'ensemble du personnel ou un contrat par collègue** (cadres et non cadres) alors que l'offre conventionnelle CCN51 (FEHAP) ne le permet pas.

Des renforts individuels modulables

S'il le souhaite, chaque salarié a la possibilité, selon ses besoins, sa situation familiale et son budget, d'améliorer les remboursements par rapport à la base choisie par l'employeur.

Les solutions proposées par Intégrance sont beaucoup plus nombreuses que celles prévues dans l'offre conventionnelle.

Un tarif attractif

Exemple pour 1 salarié, avec une structure de cotisation Adhérent/Conjoint/Enfant et avec une participation de l'employeur à hauteur de 50% de la cotisation adhérent, selon le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) 2023 à 3 666€ :

	Offre conventionnelle CCN51 / FEHAP	Intégrance Solidarité Pro Niveau 2
Tarif mensuel TTC	35,19€	33,96€
Part Employeur	17,595€	16,98€
Part Salarié	17,595€	16,98€



Restons en contact

www.integrance.fr

09 77 401 948

Service gratuit
+ prix appel


Intégrance
La mutuelle des solidarités